

PEÑA ESTRELLA, Arte Flamenco à Lille

Fiche d'Inscription année 2020-21

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

Tél : (portable)

Date de Naissance

Mél :

Facebook :

Je m'inscris au :

<input type="checkbox"/>	COURS 1 – les mardis soirs 19h-20h	<i>sans minimum de pratique</i>
<input type="checkbox"/>	COURS 2 – les mardis soirs 20h-21h	<i>au moins 2 ans de pratique</i>
<input type="checkbox"/>	COURS 3 – Les Mardis soirs 21h-22h	<i>au moins 3 ans de pratique</i>
<input type="checkbox"/>	TECHNIQUE – les mercredis soirs 20h-22h	<i>au moins 1 an de pratique</i>
<input type="checkbox"/>	2 COURS au choix :	
<input type="checkbox"/>	3 COURS	
<input type="checkbox"/>	FLAMENCOKIDS LILLE – 6 à 10 ans	
<input type="checkbox"/>	ATELIER CAJÓN 18/3, 1 & 15/4	
<input type="checkbox"/>	ATELIER CHANT 25/3, 8 & 22/4	
<input type="checkbox"/>	ATELIER TEATRO FLAMENCO 11, 17 & 25/4	
<input type="checkbox"/>	COURS DE GUITARE Les mercredis soirs	

En fonction des besoins de votre progression, Estrella pourra vous conseiller le cours adapté en début d'année et éventuellement vous proposer de changer en cours d'année.

Investissement associatif : (en fonction de vos possibilités)

Je propose (ponctuellement ou non ...) mes compétences au service de l'association :
(reprographie Impression A3 Couleurs, diffusion d'informations, aides diverses)

.....

.....

.....

Les cours ont lieu les mardis et mercredis soirs, hors vacances scolaires du 07 sept au 31 mai de l'année scolaire et hors jours fériés.

Tarifs adhésion (non soumis aux réductions exceptionnelles)

Adhésion annuelle (obligatoire sauf Ateliers et Technique)	15€
--	-----

Tarifs Cours

COURS 1 ou 2	220€
COURS 3	250€
COURS 1 + COURS 2	350€
COURS 1 ou 2 + COURS 3	380€
3 COURS (1, 2 et 3)	450€
FLAMENCO KIDS LILLE	180€
TECHNIQUE – à l'unité 15€ séance de 2H	Les 15 séances de 2H : 190€ / 150€ (en + d'une formule)
COURS GUITARE	220€
ATELIER CAJÓN 2h	25*/30€
ATELIER CHANT 2h	25*/30€
ATELIER TEATRO FLAMENCO 2h	25*/30€

Réductions exceptionnelles

Réduction demandeur d'emploi - handicaps -25%
Réduction étudiante -25%

Modalités de paiement

La Peña Estrella vous propose de régler vos cours en plusieurs échéances selon votre rythme (maximum 10 fois)

Les règlements de l'adhésion + cours ont lieu lors des périodes d'inscriptions.

Je règle en échéances soit chèques de €

Les chèques seront débités chaque début mois à compter de septembre.

Peña Estrella Arte Flamenco à Lille
Que Tengan un excelente Año flamenco con Nosotros !



REGLEMENT INTERIEUR PEÑA ESTRELLA

ARTICLE 1 – Conditions d'admission : Les cours, Stages, Ateliers et activités s'adressent par ordre de priorité aux adhérents et aux sympathisants de l'association.

ARTICLE 2 – Inscriptions, Droits d'Inscriptions et frais - Cours & Activités : La réinscription d'une année sur l'autre n'est pas automatique. Les inscriptions et réinscriptions ont lieu aux dates et heures définies par le centre culturel. Tout élève désirant s'inscrire doit présenter la fiche d'inscription remplie, ce règlement signé et le règlement. Pour accéder aux cours, les élèves doivent être à jour de paiement.

En cas d'inscription en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au prorata des cours restants.

En cas d'abandon d'un élève, aucun remboursement ne pourra être sollicité.

Les élèves nouvellement inscrits dans une discipline ont la possibilité de suivre un cours d'essai gratuit (sauf activité payable à la séance). Les participants assurent être en bonne santé et pouvoir suivre les activités (cas certificat médical non-obligatoire loi en vigueur)

ARTICLE 3 – Fonctionnement des Cours, Stages, Ateliers et Activités : Les cours annuels s'étendent sur une année scolaire selon le calendrier scolaire instauré par l'Éducation Nationale. La répartition des élèves dans les classes est faite par les responsables de l'association, en relation avec les professeurs. Les cours et répétitions ne sont pas publics, sauf autorisation préalable de l'enseignant ou au cours des journées «portes ouvertes». Les élèves sont tenus de participer aux événements (gala de danse, auditions, etc) qui engagent un travail collectif au risque (par leur absence) de pénaliser le collectif. Ces restitutions sont pleinement associées au cursus de l'élève et participent à sa progression et à son évaluation. Les Stages pourront être proposés durant toute l'année civile. L'association se réserve le droit de modifier les horaires et lieux d'une activité ou de supprimer des activités faute d'un minimum de participants. Aucun spectateur n'est autorisé durant les cours, Stages et Ateliers. Les Activités sont dispensées dans les locaux indiqués en début d'année. Ils pourront avoir lieu exceptionnellement dans un autre lieu en intérieur ou extérieur.

ARTICLE 4 – Matériel & conditions de travail : Cours, Ateliers & Stages de Musique : Les élèves sont tenus de se procurer, à leur frais, Instruments et fournitures demandés par l'enseignant. Cours, Ateliers & Stages de danse : FLAMENCO (jogging ou legging, jupe longue ou de Flamenco, tee-shirt ou tenue de Flamenco, chaussures de Flamenco ou à talons carrés) – FLAMENCO KIDS (robe de Flamenco enfants ou legging tee-shirt ou robe longue, chaussures de flamenco ou baskets) – FLAMENC'TONIC' (tenue souple de sport + Baskets) Les accessoires nécessaires (éventails, fleurs, châles, castagnettes, cahiers, liste non exhaustive ...) sont à la charge de l'élève. La PEÑA ESTRELLA pourra vous proposer d'acheter chaussures spécifiques et accessoires par le biais de son réseau. Stages et Ateliers : Le nécessaire vestimentaire et accessoires, à la charge de l'élève, seront listés en amont (si besoin).

ARTICLE 5 – Règles de vie collective

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et de se comporter correctement vis-à-vis des autres usagers et du personnel. Il est interdit de fumer au sein des locaux. L'usage des téléphones portables est proscrit durant les cours. Les usagers sont priés de respecter la propreté des locaux. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les locaux sont interdits aux animaux, à l'exception des chiens accompagnateurs de personnes handicapées. L'usage des locaux se fait dans le cadre général des règlements de sécurité. En cas d'alerte, les usagers doivent se conformer aux consignes de sécurité données par le personnel ou par toute personne habilitée à cet effet. Sous l'autorité de la Direction et dans le cadre légal, des sanctions peuvent être appliquées envers les usagers, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou

définitive de toute personne qui, par son comportement, ses propos ou ses écrits manifesterait un manque de respect envers le public ou le personnel. Dans un souci de sécurité, les parents devront s'assurer de la présence du professeur en accompagnant les enfants mineurs jusqu'au lieu du cours concerné. La responsabilité des professeurs n'est engagée que pendant la durée normale du cours. Il est demandé aux élèves d'arriver à l'heure (5' avant le cours).

ARTICLE 6 – Assiduité et Absence des élèves : La formation d'un élève implique préalablement l'engagement personnel à une discipline. Par son inscription, l'élève s'engage donc à suivre régulièrement les cours individuels et / ou collectifs, les examens, auditions publiques. Les professeurs tiennent à jour les feuilles de présence de leurs élèves.

ARTICLE 7 – Absence et/ou remplacement d'un professeur – Annulation de Cours : Les élèves sont avertis de l'absence d'un professeur dès que possible par tous, ou l'un des, moyens (téléphone, sms, courriel, réseau sociaux, internet, affichage ...). En cas d'absence d'un professeur, le remplacement ne sera pas systématique. En cas d'annulation de cours pour absence de professeur ou cas de force majeure, L'association s'efforcera de le faire remplacer, de reporter le cours, de proposer une substitution de ce cours par tout autre moyen (internet, téléconférence, etc ...) dans les plus brefs délais si les circonstances le nécessitent. En cas d'annulation de cours sans possibilité de report ou substitution de plus de 4 séances, un remboursement pourra être sollicité.

ARTICLE 8 – Droit à l'image : Au cours des activités intérieures ou extérieures, des captations photos, vidéos, audios pourront être effectuées auprès des professeurs, des élèves et du public présent. L'association est également protégée par vidéo surveillance. Ces captations pourront être utilisées à des fins pédagogiques, de communication, d'information ou de promotion (plaquettes, affiches, Expositions, site internet...). Aucune autre captation n'est autorisée sauf avis de la direction ou du professeur (captation de chorégraphie en fin d'activité, spectacles ...), si une captation est accordée elle ne pourra être publiée, ni utilisée par une autre personne.

ARTICLE 9 – Assurances – Responsabilités : La PEÑA ESTRELLA décline toute responsabilité en cas de vol dans ses locaux et rappelle aux élèves de ne laisser aucun objet de valeur (ni argent, ni bijou, ni téléphone...). Il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle pour l'élève. LA PEÑA ESTRELLA reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages et les risques liés à l'occupation de ses locaux.

ARTICLE 10 – Respect et application du présent règlement : Le CA pourra modifier à tout moment le présent règlement. Le personnel bénévole et professionnel de la PEÑA ESTRELLA sont chargés de son application. Lors de l'inscription, les participants, élèves et parents d'élèves sont réputés avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les termes sans exception. Le non respect peut entraîner des sanctions, évictions temporaires ou définitives sans remboursement le cas échéant, prononcées par le responsable présent sans contestation possible.

NOM PRENOM :

Responsable de l'enfant mineur :

DATE : **SIGNATURE :**

*Je valide Numériquement

> * INITIALES :

* Cochez cette case et apposer mes initiales valent signature